

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 1161 accordant une allocation de 5.000 francs à M. Mahmoud Hadi

n° 1161

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 octobre 1945

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro  
31 octobre 1945

### VISAS

le gouverneur p.i de la cote française des Somalis et Lependances. chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembres 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies

**Vu** le télégramme du Ministre des Colonies N° 375/CH, en date du 1<sup>er</sup> octobre autorisant l'envoi en mission de M. Mahmoud Haïd ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article 1° », — Une allocation de Cinq mille francs (5.000 fr.) destinée à couvrir ses premiers frais de mission, est accordée à M. Mahmoud Haïd, désigné pour accompagner Sultan de Tadjourah, représentant officiel de la colonie au pèlerinage de la Mecque. Art. 2, — La dépense est imputable au budget local exercice 1945,

chapitre 2, article 2, paragraphe 1, dépenses politiques.

J. BEYRIES.